

12^E REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, BERLIN, 15-16 AVRIL 2010

Compte-rendu

Secrétariat International de l'ITIE, Oslo, le 21 mai 2010

COMPTE-RENDU DE LA 12^E REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Humboldt-Viadrina School of Governance, Berlin, 15-16 avril 2010

Président

Dr Peter EIGEN, président de l'ITIE

Pays mettant en œuvre l'ITIE

M. Abdoul Aziz ASKIA, secrétaire permanent, ITIE Niger, Niger

M. T. Negbalee WARNER, ancien coordinateur national, ITIE Libéria,
(Suppléant pour M. Essimi MENYE, ministre des Finances, Président de l'ITIE Cameroun, Cameroun)

Prof Humphrey ASSISI ASOBIE, président, ITIE Nigéria, Nigéria

M. Shahmar MOVSUMOV, directeur exécutif, Fonds pétrolier de l'État, Azerbaïdjan

Pays soutenant l'ITIE

M. Mark PEARSON, directeur général, relations externes, Ressources naturelles Canada, Canada

Suppléant : M. Stephen GALLOGLY, directeur pour la politique internationale de l'énergie et des matières premières, Département d'État des États-Unis

S.E. Birgitta NYGREN, ambassadrice, ministère des Affaires étrangères, Suède

Dr Ulla MIKOTA, directrice générale adjointe, ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement, Allemagne

Organisations de la société civile

M. Ingilab AHMADOV, directeur du Centre de surveillance des finances publiques à Bakou, Azerbaïdjan M. Dorjdari NAMKHAIJANTSAN, Open Society Forum, Mongolie

M. Alfred BROWNELL, Green Advocates, Libéria

Suppléant : M. Eduardo BOHORQUEZ, Transparencia Mexicana/Transparency International, Mexique

M. Christian MOUNZEO, coordinateur Publiez ce que vous payez Congo/président Rencontre Pour la Paix et les Droits de l'Homme, République du Congo

M. Michel ROY, directeur international de plaidoyer, Secours Catholique France

Suppléant : M. Diarmid O'SULLIVAN, responsable d'équipe, campagne pour le pétrole, Global Witness

M. Anthony RICHTER, président du conseil de direction, Revenue Watch Institute

Suppléant : Mme Radhika SARIN, coordinatrice, Publiez ce que vous payez

Entreprises, y compris les investisseurs

M. Stuart BROOKS, directeur, relations internationales, Chevron

Suppléant : M. Michael D. MAHER, affaires publiques, ExxonMobil

M. Olivier LOUBIÈRE, déontologue, AREVA

Suppléant : M. Jim MILLER, vice-président des affaires environnementales, Freeport-McMoRan Copper & Gold Inc.

Dr R Anthony HODGE, président, Conseil international des mines et métaux

Suppléant : M. Edward BICKHAM, consultant indépendant, Conseil international des mines et métaux

M. Jean-François LASSALLE, vice-président des affaires publiques - France et ONG, Total

Suppléant : M. Keith RUDDOCK, conseiller général – Exploration & Production, Royal Dutch Shell

Mme Julie McDOWELL, directrice ISR, Standard Life Investments

Suppléant : M. David DIAMOND, directeur adjoint du Développement ISR, Allianz Global Investors France

Observateurs

Mme Gro ANUNDSKAAS, directrice générale adjointe, ministère du Pétrole et de l'Énergie, Norvège

M. Baldanjav ARIUNSAN, ministre adjoint de l'Énergie et des Minerais, Mongolie

M. Franklin ASHIADEY, ITIE Ghana, Ghana

Mme Christina del CASTILLO, conseillère anticorruption, Département d'État des États-Unis

Mme Diana CORBIN, responsable des opérations, relations avec les donateurs de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives, Banque mondiale

Mme Francisca Tatchouop BELOBE, coordinatrice nationale de l'ITIE, Guinée Équatoriale

Mme Nikita Micieli de BIASE, Directeurat des affaires économiques, ministère des Affaires étrangères, Italie

M. Wouter BIESTERBOS, responsable politique exécutif, division bonne gouvernance, Pays-Bas

M. Hervé CRONEL, conseiller spécial en économie et développement auprès du Secrétariat général de la Francophonie

M. Lennart DERIDDER, Commission européenne

Mme Page DYKSTRA, associée de programme, Revenue Watch Institute

M. Cristiano FACCIOTTO, conseiller juridique, ENI SpA, Italie

M. Farid FARZALIYEV, Fonds pétrolier de l'État, Azerbaïdjan

M. Hans-Aasmund FRISAK, directeur RSE, Statoil, Norvège

Mme Katharina GUNSELMANN, conseillère politique de l'ITIE, Agence de Coopération technique allemande (GTZ), Allemagne

M. Moctar O MOHAMED EL HACEN, conseiller technique, Banque africaine de développement, Tunisie

M. David HENRY, division de l'énergie et des ressources naturelles, Département d'État des États-Unis

M. Karybek IBRAEV, directeur du Secrétariat national, Kirghizistan

Mme Suneeta KAIMAL, directrice adjointe, Revenue Watch Institute

Mme Armine KHACHATRYAN, économiste, département stratégie, politique et évaluation, FMI

M. William KINGSMILL, conseiller en chef du vice-président (Afrique), conseiller en chef, Banque mondiale

Mme Asmara KLEIN, stagiaire, Publiez ce que vous payez (PWYP)

Mme Magali KREITMANN, unité de gouvernance financière, ministère des Affaires étrangères, France

Mme Kirsten KYNGDON, assistante juridique auprès du directeur des services juridiques, Shell International B.V

M. Manuel De LEMOS, Timor-Leste

M. Hakan LUCIUS, directeur de division, information publique et relations avec la division de la société civile, Banque européenne d'investissement

M. Ron LYEN, conseiller/responsable politique en chef, division des affaires internationales, Ressources naturelles du Canada, Canada

M. Geir LØKKEN, directeur général adjoint, ministère des Affaires étrangères, Norvège

M. Louis MARÉCHAL, chargé politique – ressources minérales, ministère des Affaires étrangères, France

M. Naingaral MADJIRO, membre du comité pilote et représentant de la société civile, Tchad

M. Tabe Eugene N'GAOULAM, ministre du Pétrole & Énergie, Tchad

M. Christian PETERS, chargé de programme, Commission européenne

Mme Donica POTTIE, Affaires étrangères et commerce international, Canada

M. Anwar RAVAT, responsable de programme, ITIE, unité pétrole, gaz et opérations, Banque mondiale

M. Paolo de SA, responsable, division politique sur le pétrole, le gaz et les minerais, Banque mondiale

M. Al-Habbo Mahamat SALEH, ITIE Tchad

M. Carlos SANTISO, responsable de secteur, département de gouvernance et des réformes économiques et financières, Banque africaine de développement, Tunisie

M. Oliver WAGENER, conseiller de l'ITIE auprès de la division BMZ 211, Agence de Coopération technique allemande (GTZ)

Mme Bente WEISSER, conseillère en chef, ministère des Affaires étrangères, Norvège

M. Jelte van WIEREN, directeur, division bonne gouvernance, Pays-Bas

M. Joseph WILLIAMS, chargé de l'information et du plaidoyer, Publiez ce que vous payez (PWYP)

M. François VALÉRIAN, directeur des programmes du secteur privé, Transparency International

Mme Gabriele ZÖLLER, chargée de dossier de l'ITIE, ministère fédéral de la Coopération et du Développement économique (BMZ), Allemagne

Secrétariat International de l'ITIE

M. Sam BARTLETT, directeur régional

M. Tim BITTIGER, directeur régional

Mme Carole ISIK, conseillère de programme

Mme Marie-Ange KALENGA, directrice régionale

M. Anders KRÅKENES, responsable des communications

M. Jonas MOBERG, directeur du Secrétariat

Mme Christine NOWAK, assistante exécutive

M. Francisco PARIS, directeur régional

M. Eddie RICH, directeur adjoint du Secrétariat

M. Jürgen REITMAIER, conseiller spécial

M. Mike WILKINSON, conseiller spécial

1. Accueil et adoption de l'ordre du jour (Document du Conseil d'administration 12-1)

Le président remercie la Humboldt-Viadrina School of Governance d'accueillir la réunion du Conseil d'administration.

Le président souhaite la bienvenue à un nouveau membre du Conseil d'administration, Birgitta Nygren (Suède).

Le Conseil d'administration approuve la nomination d'Olivier Loubière (Areva et auparavant suppléant) au Conseil d'administration, qui remplace Dave Baker (Newmont), et souhaite la bienvenue à Jim Miller (Freeport McMoRan) en tant que suppléant d'Olivier.

Le Conseil d'administration approuve la nomination de Mme Effie Simpson Ekuban, qui remplace Nana Juaben-Boaten Siriboe en tant que représentante du Ghana au Conseil d'administration.

Le président souhaite la bienvenue aux observateurs de la réunion, y compris le ministre du Pétrole du Tchad, S.E. Tabe Eugene N'Gaoulam. Il rappelle à tous les participants que les discussions du Conseil d'administration sont confidentielles et fait remarquer qu'il demandera aux membres du Conseil d'administration (et observateurs) de se retirer de certaines sessions lorsqu'ils ont un conflit d'intérêt et que certains éléments de l'ordre du jour feront l'objet d'une discussion à huis clos.

Le président souhaite également la bienvenue à Marie-Ange Kalenga, récemment nommée au poste de directrice régionale auprès du Secrétariat International de l'ITIE.

L'avant-projet de l'ordre du jour est adopté. À la suite d'une suggestion formulée par Anthony Hodge, le Conseil d'administration convient d'inclure dans les prochains ordres du jour du Conseil un récapitulatif des éléments d'action convenus lors de réunions précédentes, ainsi que des informations sur leur statut actuel.

Le président présente l'ordre du jour et les objectifs de la 12^e réunion du Conseil d'administration. Il fait remarquer que les décisions prises formeront l'avenir de l'ITIE. Il souligne les nombreux succès obtenus au cours des derniers mois, en notant que tous les pays ayant une date de Validation au 9 mars, à l'exception de trois d'entre eux, ont déjà rédigé un rapport ITIE. La Validation a débuté dans tous les pays sauf quatre d'entre eux. La Validation a été un processus d'apprentissage pour toutes les parties concernées. La Validation s'est avérée être un exercice complexe et chronophage, mais qui a permis également de souligner avec succès les forces et faiblesses de la mise en œuvre de l'ITIE et d'identifier les opportunités d'amélioration. En traitant les dossiers de demande de prorogation des délais pour achever la Validation, le président demande instamment au Conseil d'administration d'appliquer équitablement les règles de l'ITIE.

Mesure

Le Secrétariat doit incorporer dans les futurs ordres du jour du Conseil d'administration un récapitulatif des éléments d'action convenus lors de réunions précédentes, ainsi que des informations sur leur statut actuel.

2. Rapport du débat sur la politique ITIE du 14 avril

Anthony Richter parle du débat sur la politique ITIE qui s'est tenu le 14 avril à la Humboldt-Viadrina School of Governance. La réunion s'est ouverte sur une présentation par le président de l'ITIE, suivie d'interventions par des représentants des pays mettant en œuvre l'ITIE, des organisations de la société civile et des entreprises soutenant l'ITIE. Richter souligne quatre thèmes dans les discussions qui en ont découlé :

1. « Donner des mesures incitatives aux pays conformes ». Comme règle de base, l'ITIE doit en faire plus pour encourager les pays qui deviennent conformes ou quasi-conformes à poursuivre le renforcement de leur mise en œuvre ;
2. Améliorer la déclaration de l'information financière. Le processus de déclaration de l'ITIE doit devenir une partie intégrante et naturelle de la collecte et de la diffusion des données d'un pays mettant en œuvre l'ITIE,

et ce de manière systématique ;

3. Renforcer l'appui à la société civile dans les pays mettant en œuvre l'ITIE. Au-delà de son appui actuel, l'ITIE doit veiller à ce que les représentants de la société civile puissent faire leur travail librement et disposer de l'appui politique et financier dont ils ont besoin ; et
4. Consolider la norme internationale, y compris l'augmentation du nombre des pays mettant en œuvre l'ITIE, le traitement de la question des gouvernements de facto et les changements potentiels dans la gouvernance de l'ITIE elle-même.

Le Conseil d'administration a précédemment convenu de réunir un certain nombre de groupes de travail afin d'aborder ces questions. Le président invite les membres du Conseil d'administration et les autres parties intéressées à contacter le Secrétariat s'ils souhaitent participer à ces groupes de travail. Le Secrétariat est chargé d'établir le mandat de chacun des groupes de travail et de convoquer des réunions de ces groupes avant la prochaine réunion du Conseil d'administration. Il est suggéré que le Conseil d'administration organise un séminaire afin de discuter des questions de politique plus en détail.

Mesure

Le Secrétariat est chargé d'établir le mandat de chacun des groupes de travail et de convoquer des réunions de ces groupes avant la prochaine réunion du Conseil d'administration.

3. Demande de suspension volontaire : Sao Tome-et-Principe (Document du Conseil d'administration 12-3)

Eddie Rich présente la demande de suspension volontaire de Sao Tome-et-Principe. Le courrier demandant cette suspension volontaire a été signé par le Premier ministre Dr Joaquin Rafael Branco. Ce courrier mentionne la difficulté de mener un processus de l'ITIE dans un secteur conjointement géré avec le Nigéria. Le processus de déclaration pour la Zone de développement commune (ZDC) est en effet à l'arrêt depuis un an et demi, en attendant le feu vert des autorités du Nigéria et de Sao Tome pour redémarrer. Le courrier argue du fait que c'est une tâche au-delà du seul contrôle de Sao Tome.

Du point de vue du Secrétariat International, la description faite par le Premier ministre d'un processus échappant au contrôle de Sao Tome semble juste. Bien que Sao Tome siège au Conseil ministériel commun, les autorités nigérianes se trouvent dans une position plus forte et les progrès se sont avérés difficiles. Cependant, le Secrétariat International remarque que le manque de progrès dans la mise en œuvre de l'ITIE ne résulte pas entièrement de la lenteur des progrès du Conseil ministériel commun. Le groupe multipartite ne semble pas se réunir régulièrement et il ne semble pas exister de signes évidents d'un engagement politique continu envers le processus.

Le Secrétariat International fait remarquer que la Note directive N° 5 affirme que « les pays qui connaissent une instabilité politique ou un conflit peuvent déposer une demande de suspension volontaire temporaire pour une durée maximale d'un an... La demande du gouvernement doit faire état de l'opinion du groupe multipartite de l'ITIE ». De l'avis du Secrétariat, Sao Tome-et-Principe n'a pas connu d'« instabilité politique ou de conflit ». Ainsi, le Secrétariat International recommande que le Conseil d'administration rejette la demande de suspension de Sao Tome-et-Principe.

Julie McDowell informe le Conseil d'administration que le Comité de Validation a discuté de la demande et de la recommandation du Secrétariat. Elle informe le Conseil d'administration que le Comité est d'accord avec la recommandation du Secrétariat de radier Sao Tome-et-Principe, en faisant remarquer que le processus de l'ITIE ne relève pas du contrôle du pays et que lorsque ces circonstances changeront, le pays sera encouragé à poser à

nouveau sa candidature.

Le Conseil d'administration convient de rejeter la demande de suspension et de radier Sao Tome-et-Principe. En prenant cette décision, le Conseil d'administration conclut que la mise en œuvre a été stoppée principalement du fait de circonstances relatives à la gestion conjointe avec le Nigéria de la Zone de développement commune. Le Conseil d'administration souligne qu'il accueillera avec plaisir une nouvelle candidature de Sao Tome-et-Principe avec un engagement renouvelé et une description précise de la manière dont les obstacles précédents à une mise en œuvre efficace auront été surmontés.

Mesure

Le président de l'ITIE doit adresser un courrier au Président de Sao Tome-et-Principe, l'informant des raisons de la décision prise par le Conseil d'administration et encourageant Sao Tome-et-Principe à poser à nouveau sa candidature une fois que les précédents obstacles à une mise en œuvre efficace auront été surmontés.

4. Validation

Le président ouvre la session en remerciant le Comité de Validation, présidé par Julie McDowell, de l'énorme quantité de travail accompli lors de la période précédant la réunion.

4-A. Rapport de Validation : Mongolie (Document du Conseil d'administration 12-4-A)

Les membres du Conseil d'administration et observateurs de Mongolie sont priés de se retirer de cette session.

Julie McDowell informe le Conseil d'administration que le Comité de Validation a discuté de la recommandation du Secrétariat de désigner la Mongolie en tant que pays quasi-conforme. Elle précise que le Comité approuve la recommandation du Secrétariat, sous réserve d'un certain nombre d'amendements à la recommandation proposée. Il s'agit notamment de souligner le fait que le terme « quasi-conforme » ne constitue pas une option par défaut pour les pays n'ayant pas atteint le statut de pays conforme. Le Conseil d'administration convient qu'en évaluant si un pays peut être désigné « quasi-conforme », il : (1) effectuera une évaluation détaillée du rapport de Validation final et conviendra des actions correctives nécessaires pour atteindre le statut de pays conforme ; (2) évaluera si les actions correctives peuvent être entièrement mises en place et implémentées rapidement ; (3) fixera une date butoir pour la soumission de la revue du Secrétariat (validée par le groupe multipartite) auprès du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration ne reportera pas cette date butoir.

Le Conseil d'administration convient de la déclaration suivante :

Le Conseil d'administration désigne la Mongolie en tant que pays candidat à compter du 15 avril 2010.

En se basant sur une évaluation détaillée des circonstances spécifiques, la Mongolie est « quasi-conforme ».

Le Conseil d'administration félicite le gouvernement, les entreprises et les organisations de la société civile en Mongolie pour les progrès impressionnants réalisés dans la mise en œuvre de l'ITIE.

Telle que décrite dans la Note directive N° 3, la désignation « quasi-conforme » s'applique dans les cas où le Conseil d'administration de l'ITIE considère qu'un pays candidat a non seulement réalisé des progrès significatifs, mais peut également atteindre le statut de pays conforme à brève échéance. En se fondant sur les conclusions du validateur, le Conseil d'administration recommande un certain nombre de mesures :

1. Le groupe de travail multipartite mongol doit : (a) se mettre d'accord sur une définition précise du

terme « revenus et paiements matériels », (b) incorporer cette définition dans les formulaires de déclaration, et (c) prendre des mesures pour garantir que toutes les entités qui font ou reçoivent des paiements matériels soient intégrées dans le processus de déclaration. Cela devrait résoudre spécifiquement la question des dons de la part des entreprises, des paiements matériels aux autorités gouvernementales locales et garantir la participation de ces autorités gouvernementales locales, qui perçoivent des paiements matériels au processus de déclaration.

2. Conformément à l'outil d'évaluation des indicateurs concernant l'indicateur 11, le groupe de travail multipartite mongol doit prendre des mesures pour démontrer, dans le prochain rapport ITIE, que toutes les entreprises qui font des paiements matériels (conformément au 1(a) ci-dessus) participent au processus de déclaration.

3. Conformément à l'outil d'évaluation des indicateurs concernant les indicateurs 12 et 13, le gouvernement et le groupe de travail multipartite mongol doivent prendre des mesures pour garantir que les divulgations d'informations au réconciliateur reposent sur des comptes audités selon les normes internationales. Ils doivent se mettre d'accord sur une stratégie pour résoudre ces questions conformément aux conditions spécifiées dans l'outil d'évaluation des indicateurs 12 et 13 de la Validation.

4. En ce qui concerne les indicateurs 14 et 15, et en s'appuyant sur la définition précise de « paiements et revenus matériels » (conformément au point 1(a) ci-dessus), le gouvernement et le groupe de travail multipartite mongol doivent prendre des mesures pour démontrer, dans le prochain rapport ITIE, que tous les paiements matériels relatifs aux gaz, pétrole et mines effectués par les entreprises (indicateur 14) et tous les revenus matériels issus des gaz, pétrole et mines perçus par le gouvernement (indicateur 15) ont été divulgués à l'organisation mandatée pour réconcilier les chiffres et rédiger le rapport ITIE.

Lorsque le groupe de travail multipartite mongol considèrera que les questions en suspens ont été résolues, le Secrétariat International de l'ITIE évaluera à nouveau le statut de conformité de la Mongolie. Le Secrétariat réévaluera les indicateurs 11-15 non atteints, conformément aux conditions décrites dans le Guide de Validation. En outre, le Conseil d'administration remarque que le Conseil national et le groupe de travail multipartite mongol ont récemment convenu d'un plan de travail pour 2010 et ont proposé une stratégie et une loi ITIE pour aller au-delà des exigences principales de l'ITIE (octroi de licence, contrat, coûts de restauration naturelle et audit physique). Pour cette révision, le Conseil d'administration donne l'ordre au Secrétariat International de l'ITIE d'examiner les progrès accomplis au regard de ces initiatives, notamment en ce qui concerne l'élimination de tous les obstacles à la mise en œuvre de l'ITIE (par ex. réévaluation de l'indicateur de Validation N° 8).

Le Secrétariat International de l'ITIE doit consulter les parties prenantes de manière approfondie au cours de cette révision. Le groupe de travail multipartite mongol doit avoir l'opportunité de faire des commentaires sur les conclusions du Secrétariat. La révision du Secrétariat sera un document public – qui viendra compléter le rapport de Validation –, afin de garantir que les raisons à l'origine de la décision du Conseil d'administration quant au statut de conformité sont claires pour toutes les parties prenantes.

Le Secrétariat doit remettre son rapport au Conseil d'administration par l'intermédiaire du Comité de Validation. Si le Conseil d'administration est satisfait que les conditions restantes ont été remplies, le pays sera désigné pays conforme à l'ITIE. Entre temps, la Mongolie conservera son statut de pays candidat. Le Conseil d'administration conservera le droit d'exiger une nouvelle Validation si les mesures correctives et la revue du Secrétariat n'étaient pas achevées dans un délai de 6 mois (c.-à-d. d'ici le 15 octobre 2010).

Mesure

Le président de l'ITIE doit adresser un courrier au Premier ministre mongol, l'informant de la décision du Conseil d'administration et des mesures à prendre pour atteindre le statut de pays conforme.

4-B. Étude des demandes de prorogation des délais de Validation (Document du Conseil d'administration 12-4-B)

Julie McDowell décrit brièvement le processus entrepris par le Comité de Validation. Le Comité a examiné les procédures d'application des règles de l'ITIE, ainsi que les demandes de prorogation de chaque pays. En vertu des règles convenues, les prorogations de délais ne peuvent être accordées que dans des circonstances exceptionnelles et imprévisibles (lorsque des contraintes empêchant le respect de la date butoir se sont produites et échappent au contrôle du pays candidat de l'ITIE). Le Comité a étudié avec attention la demande de prorogation de chaque pays et pris en compte les informations pertinentes supplémentaires fournies par le Secrétariat International et autres (telles que détaillées dans le Document du Conseil d'administration 12-4). Le Comité a par la suite convenu de recommandations pour la majorité des demandes. Les recommandations du Comité ont fait l'objet de discussions. Le Comité n'a pas encore atteint un consensus à propos des demandes de la Guinée équatoriale, du Pérou, de la République démocratique du Congo et du Sierra Leone.

Au nom du Comité de Validation, Julie McDowell fait remarquer que ce sera au Conseil d'administration d'aborder les questions relatives à la légitimité des gouvernements spécifiques. Le Comité remarque que cette question se pose certainement dans les cas du Niger et de Madagascar.

Le Conseil d'administration discute de l'option consistant à accorder une prorogation généralisée à tous les pays mettant en œuvre l'ITIE. Shahmar Movsumov fait remarquer que le grand nombre de pays à avoir manqué la date butoir indique que le délai de deux ans fixé par le Conseil d'administration est irréaliste. Le professeur Humphrey Assisi Asobie fait remarquer que certains aspects du processus de Validation se trouvent échappant au contrôle des pays mettant en œuvre l'ITIE. Stuart Brooks fait remarquer que, à la charge du Conseil d'administration, le délai de Validation était peut-être bien trop optimiste, et que les différentes étapes auraient dû être définies avec plus de précision.

Un certain nombre de membres du Conseil d'administration soulignent qu'il était nécessaire de protéger la crédibilité de l'ITIE en appliquant les règles convenues. Michel Roy fait remarquer que les règles permettent au Conseil d'administration d'examiner les circonstances et difficultés de chaque pays. Diarmid O'Sullivan note que la crédibilité de l'ITIE exige une application raisonnable des règles convenues. Le président fait remarquer qu'il n'existe aucun consensus concernant la modification des règles à ce stade ou le fait d'accorder une prorogation généralisée et suggère que le Conseil d'administration procède en examinant les mérites de chaque demande au cas par cas.

Pour les pays bénéficiant d'une prorogation, le Conseil d'administration convient que le président de l'ITIE adressera un courrier au chef d'État et au champion de l'ITIE. Chaque courrier doit :

1. décrire le processus entrepris par le Conseil d'administration pour examiner les demandes de prorogation du délai de Validation ;
2. expliquer avec clarté les raisons de la décision du Conseil d'administration d'accorder une prorogation ;
3. fixer les conditions de la prorogation et déclarer que cette prorogation est conditionnelle à la réception d'un courrier confirmant l'acceptation de ces conditions ; et
4. être rendu public.

Le Conseil d'administration convient que le Comité de Validation doit passer ces courriers en revue avant que ces derniers ne soient envoyés.

Le Conseil d'administration discute de la proposition du Comité de Validation selon laquelle pas plus d'une prorogation ne sera accordée à chaque pays. Plusieurs membres de Conseil d'administration se prononcent en faveur de cette proposition. Le président mentionne le besoin de flexibilité dans les situations relevant de cas de force majeure. Certains membres du Conseil d'administration soutiennent que le Conseil ne devra pas accepter de demandes de prorogation supplémentaires motivées par les mêmes raisons que les demandes précédentes. Le président fait remarquer que les règles exigent des circonstances « exceptionnelles » et le Conseil d'administration utilisera ce test dans l'évaluation de toute demande de prorogation à venir. Le Conseil d'administration ne convient d'aucune modification à apporter à la Note directive.

Le président demande que, lors de l'examen de chaque demande, les membres du Conseil d'administration et les observateurs du pays concerné se retirent des discussions.

Le Conseil d'administration fait remarquer que le Cameroun, le Gabon, le Ghana, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Nigéria et le Timor-Leste ont soumis des avant-projets de rapports de Validation avant la date butoir. Après avoir examiné ces rapports, le Comité a demandé de plus amples informations et explications auprès du validateur et du groupe multipartite, un processus qui a renforcé la rigueur et la crédibilité de la Validation, mais qui a aussi rallongé significativement le temps nécessaire pour compléter la Validation. Ainsi, le Conseil d'administration convient que cette situation est exceptionnelle et imprévisible, et qu'elle échappe au contrôle du Cameroun, du Gabon, du Ghana, du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Nigéria et du Timor-Leste. Aucun autre facteur n'a été pris en compte par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration convient d'accorder à ces pays une prorogation jusqu'au 9 septembre 2010, date à laquelle un rapport final de Validation (validé par le groupe multipartite) devra être soumis au Conseil d'administration (pas pour « l'achèvement » du processus, tel que décrit dans la Note directive N° 3). Le Conseil d'administration convient que si ces pays soumettent un rapport final d'ici le 9 juillet 2010, le Conseil veillera à ce qu'une décision soit prise au plus tard au moment de la prochaine réunion du Conseil d'administration en octobre 2010. Il est noté que, si une décision finale de Validation s'avère sans controverse, le Conseil d'administration pourra peut-être, en se basant sur la recommandation du comité de Validation, décider de prendre une décision par le biais d'une circulaire.

Le Conseil d'administration examine avec attention la demande de prorogation du Yémen, datée du 20 janvier 2010, et prend en compte les informations pertinentes supplémentaires apportées par le Secrétariat International de l'ITIE. Le Conseil d'administration conclut qu'un appui financier et technique inefficace et tardif de la part des donateurs a gravement freiné la mise en œuvre de l'ITIE au Yémen et constitue une circonstance exceptionnelle et imprévisible échappant au contrôle du pays au regard des règles de l'ITIE. Le Conseil d'administration convient d'accorder une prorogation jusqu'au 9 mars 2011 pour achever le processus de Validation, en recommandant fortement la soumission d'un avant-projet de rapport de Validation au Conseil d'administration d'ici le 9 décembre 2010, afin de laisser suffisamment de temps pour achever le processus.

Dans le cas du Niger, le Conseil d'administration accorde une prorogation en se basant sur le fait qu'une instabilité politique dans le pays a entraîné des retards dans la mise en œuvre de l'ITIE, ce qui constitue une circonstance exceptionnelle et imprévisible échappant au contrôle du pays. Le Conseil d'administration convient de proroger le délai de Validation du Niger jusqu'au 9 septembre 2010 pour soumettre au Conseil d'administration un rapport final de Validation (validé par le groupe multipartite), avec pour recommandation d'achever un avant-projet de Validation d'ici le 9 juin 2010.

Le Conseil d'administration discute du processus de Validation en République du Congo. Le Conseil d'administration fait remarquer que le processus de Validation a été retardé par le manque initial de validateurs parlant français. Il note également que le Secrétariat International a refusé de fournir un avis de non objection au premier processus de recrutement du validateur à cause du manque de rigueur et de transparence dans le processus et de la perception d'un conflit d'intérêt potentiel. Le Conseil d'administration accepte d'accorder une prorogation du délai en se basant sur le fait qu'il existe des circonstances exceptionnelles et imprévisibles relatives

au recrutement d'un validateur conformément à la politique du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration accepte de proroger le délai de la République du Congo au 9 septembre 2010 pour la soumission d'un rapport final de Validation (validé par le groupe multipartite) auprès du Conseil d'administration, en recommandant fortement d'achever un avant-projet de rapport de Validation d'ici le 9 juin 2010. Le Conseil d'administration convient que le courrier du président doit mentionner les préoccupations quant au processus de recrutement d'un validateur. Le Conseil d'administration demande que le Secrétariat International surveille de près le processus de mise en œuvre.

Dans le cas de Madagascar, le Conseil d'administration conclut que l'instabilité et la crise politiques dans le pays ont entraîné des retards dans la mise en œuvre de l'ITIE. La situation politique a exacerbé encore plus les retards de mise en œuvre de l'ITIE, car le pays n'a pas été en mesure de bénéficier de l'appui technique et financier des donateurs durant cette période d'instabilité politique. Ces facteurs ont constitué des circonstances exceptionnelles et imprévisibles échappant au contrôle du pays au regard des règles de l'ITIE. Le Conseil d'administration accepte de proroger le délai de Validation de Madagascar jusqu'au 9 mars 2011. En accordant cette prorogation, le Conseil d'administration convient d'un certain nombre d'étapes. Le gouvernement doit :

- nommer un représentant exécutif du gouvernement pour prendre en charge la mise en œuvre de l'ITIE, en sus du coordinateur national actuel, d'ici le 15 juillet ;
- réunir l'assemblée nationale de l'ITIE et confirmer la composition et le mandat du groupe multipartite d'ici le 15 juillet ;
- publier un rapport ITIE officiel au plus tard le 31 décembre 2010 ; et
- confirmer par écrit son acceptation des modalités spécifiées dans ce courrier.

Dans le cas du Mali, le Conseil d'administration conclut que les retards rencontrés pour garantir le financement de donateurs constituent une circonstance exceptionnelle et imprévisible échappant au contrôle du pays. Le Conseil d'administration convient de proroger le délai de Validation du Mali jusqu'au 9 septembre 2010 pour soumettre au Conseil d'administration un rapport final de Validation (validé par le groupe multipartite), en recommandant fortement d'achever un avant-projet de Validation d'ici le 9 juin 2010.

Dans le cas de la Mauritanie, le Conseil d'administration conclut que l'instabilité et la crise politiques dans le pays ont entraîné des retards dans la mise en œuvre de l'ITIE. La situation politique a exacerbé encore plus les retards de mise en œuvre de l'ITIE, car le pays n'a pas été en mesure de bénéficier de l'appui technique et financier des donateurs durant cette période d'instabilité politique. Ces facteurs ont constitué des circonstances exceptionnelles et imprévisibles échappant au contrôle du pays au regard des règles de l'ITIE. Le Conseil accepte de proroger le délai de Validation de la Mauritanie jusqu'au 9 mars 2011.

Dans le cas de la République démocratique du Congo, le Conseil d'administration conclut que les retards rencontrés pour garantir le financement de donateurs constituent une circonstance exceptionnelle et imprévisible échappant au contrôle du pays. Le Conseil d'administration convient de proroger le délai de Validation de la République démocratique du Congo jusqu'au 9 septembre 2010 pour soumettre au Conseil d'administration un rapport final de Validation (validé par le groupe multipartite), en recommandant fortement d'achever un avant-projet de Validation d'ici le 9 juin 2010.

Dans le cas du Sierra Leone, le Conseil d'administration conclut que les retards rencontrés pour finaliser les réformes politiques et garantir le financement de donateurs constituent des circonstances exceptionnelles et imprévisibles échappant au contrôle du pays au regard des règles de l'ITIE. Le Conseil d'administration convient de proroger le délai de Validation du Sierra Leone jusqu'au 9 septembre 2010 pour soumettre au Conseil d'administration un rapport final de Validation (validé par le groupe multipartite), en recommandant fortement d'achever un avant-projet de Validation d'ici le 9 juin 2010.

Dans le cas du Pérou, la demande de prorogation est examinée très en détail et une longue discussion s'ensuit

pour décider si une prorogation doit être accordée. Le Conseil d'administration demande des éclaircissements au Secrétariat International pour savoir si le groupe multipartite est d'accord avec cette demande de prorogation et l'a validée. Il est noté que la mise en œuvre de l'initiative au Pérou s'est effectuée dans un climat de méfiance entre les parties prenantes clés et de controverse quant au rôle du secteur extractif. Cela s'est reflété dans les retards significatifs pour atteindre un consensus entre les parties prenantes quant à la rédaction du premier rapport ITIE et dans les retards et difficultés inattendus pour recruter un validateur, initialement rencontrés du fait du retrait de PWC de la liste internationale des validateurs approuvés. Plusieurs membres du Conseil d'administration se sont interrogés pour savoir si ces raisons constituaient des circonstances « exceptionnelles et imprévisibles ». À la suite de longues discussions, le Conseil d'administration conclut que le retrait du seul validateur ayant un bureau enregistré au Pérou et l'impossibilité qui s'est ensuivie d'obtenir des offres à l'appel d'offres public pour trouver un validateur constituent des circonstances exceptionnelles et imprévisibles échappant au contrôle du pays au regard des règles de l'ITIE. Le Conseil d'administration accepte de proroger le délai de Validation du Pérou jusqu'au 9 septembre 2010 pour soumettre un rapport final de Validation (validé par le groupe multipartite) au Conseil d'administration, en recommandant fortement qu'un avant-projet de Validation soit achevé d'ici le 9 juin 2010. Le Conseil d'administration fait remarquer que le courrier adressé au chef d'État doit souligner le fait que le respect de ce délai nécessite l'accomplissement de progrès rapides et le recrutement urgent d'un validateur. Le Conseil d'administration fait également remarquer que, dans le cas du Pérou, l'achèvement à temps de la Validation dépendra de l'engagement politique continu et d'un responsable exécutif du gouvernement (champion ITIE) ayant un mandat précis pour superviser la poursuite de la mise en œuvre réussie de l'ITIE.

Dans le cas de la Guinée équatoriale, la demande de prorogation est examinée très en détail et une longue discussion s'ensuit pour décider si une prorogation doit être accordée. Le Conseil d'administration prend en compte les informations supplémentaires apportées par le Secrétariat International de l'ITIE à propos des retards dans la mise en œuvre et dans le processus de Validation. Le Secrétariat note que la réconciliation comme la Validation ont pris plus longtemps que prévu. La réconciliation a été retardée par des difficultés à aborder les accords de confidentialité. La Validation a été retardée par des négociations progressives concernant les modalités financières et l'examen des conditions générales du contrat. La demande de prorogation du délai de Validation a souligné les progrès accomplis au cours des derniers mois, y compris la publication du premier rapport ITIE. Le Conseil d'administration discute en détail des retards de mise en œuvre, y compris les difficultés à garantir la participation significative de la société civile au processus. Le Conseil d'administration examine la mesure dans laquelle ces retards échappaient au contrôle du pays. Plusieurs membres du Conseil d'administration soutiennent que ces retards illustrent un manque d'engagement de la part du gouvernement.

Le Conseil d'administration ne considère pas que les circonstances en Guinée équatoriale puissent être qualifiées « d'exceptionnelles et d'imprévisibles » échappant au contrôle du pays candidat de l'ITIE, tel que requis par les règles de l'ITIE. La Guinée équatoriale sera radiée de l'ITIE (c.-à-d. qu'elle ne sera plus considérée comme un pays mettant en œuvre l'ITIE) à la date du 16 avril 2010. Le Conseil d'administration convient qu'il accueillera avec plaisir une nouvelle candidature de la Guinée équatoriale avec un engagement renouvelé et une description précise de la manière dont le pays résoudra les contraintes qui ont fait obstacle au processus la première fois. Le Conseil note que les conditions de réadmission sont décrites dans la Note directive N° 5. Le Conseil d'administration fait également remarquer que les partisans de l'ITIE se tiennent prêts à apporter leur aide, si la Guinée équatoriale renouvelle ses efforts envers la transparence dans l'industrie extractive, et charge le Secrétariat International d'appuyer ce travail.

Le Conseil d'administration renvoie la demande de prorogation de la Côte d'Ivoire devant le Comité de Validation pour une autre évaluation. À l'issue de cette session, Diarmid O'Sullivan fait, au nom de Global Witness, une déclaration, qui, en accord avec le Conseil d'administration, sera notée dans le compte-rendu : « Global Witness est très préoccupé par le fait que le Conseil d'administration n'a pas exercé dans toutes ses décisions relatives à la Validation la rigueur et l'objectivité qui sont essentielles à la crédibilité de l'ITIE. Ces qualités seront essentielles à

la poursuite de notre participation à cette initiative. »

Mesure

Le président de l'ITIE doit adresser un courrier au chef d'État de chaque pays, tel que décrit ci-dessus. Le Secrétariat rendra ces courriers publics.

5. Rapport du Comité des nominations (Document du Conseil d'administration 12-6)

Le rapport du Comité des nominations se déroule à huis clos. Stuart Brooks, président du Comité des nominations, fait un rapport sur les efforts de recherche du Comité pour identifier un successeur à Peter Eigen au poste de président de l'ITIE à la fin de son contrat en 2011. Un certain nombre de candidats potentiels sélectionnés seront consultés à nouveau.

6. Séance d'information sur le Fonds fiduciaire multi-bailleurs de l'ITIE (MDTF) géré par la Banque mondiale

Anwar Ravat et Paulo de Sa informent le Conseil d'administration des activités du Fonds fiduciaire multi-bailleurs de l'ITIE géré par la Banque mondiale. Ce fonds a été établi en 2005 pour appuyer les objectifs de l'ITIE. Le protocole d'accord établit la relation entre le MDTF et le Conseil d'administration de l'ITIE. Paulo signale que, depuis 2005, le MDTF a attiré 13 donateurs, un nombre en augmentation, et un financement d'environ 30 millions de dollars US. Approximativement 50 % de cette somme a été déboursée. Le programme de travail du MDTF a couvert plus de 50 pays, y compris les pays mettant en œuvre l'ITIE et les pays sensibilisés à l'ITIE. Un accord typique de subvention appuie les éléments clés du plan de travail du pays, bien que le MDTF ne finance pas la Validation. Le travail est effectué en étroite collaboration avec le Secrétariat International et avec du personnel du siège de la Banque mondiale et des bureaux de pays.

7. Rapport de mise en œuvre (Document du Conseil d'administration 12-5)

Jonas Moberg présente brièvement ce document, faisant remarquer que les progrès dans plusieurs pays mettant en œuvre l'ITIE ont fait l'objet de discussions détaillées au cours de la session précédente. Il attend des commentaires par écrit de la part des membres du Conseil d'administration.

8. Évaluation de candidature : Tchad (Document du Conseil d'administration 12-7)

Le document sur le Tchad est présenté par Tim Bittiger. Il décrit brièvement l'histoire de l'engagement de l'ITIE au Tchad. Le secteur pétrolier du Tchad a été gâché par le conflit, l'instabilité politique et une infrastructure inadéquate. Le président de l'ITIE a reçu une demande de candidature de la part du ministre du Pétrole et de l'Énergie le 29 mars 2010. Selon les procédures convenues, le Secrétariat International de l'ITIE a évalué la demande en consultation avec les parties prenantes et les partenaires. L'évaluation du Secrétariat International est que le Tchad a atteint les quatre indicateurs de candidature et que le pays remplit donc les critères requis pour être admis en tant que pays candidat de l'ITIE.

Le conseil d'administration de l'ITIE a admis le Tchad en tant que pays candidat le 16 avril 2010. Le Tchad devra achever la Validation d'ici le 15 avril 2012.

S.E. Tabe Eugene N'Gaoulam remercie le Conseil d'administration et réitère le solide engagement du gouvernement pour accélérer la mise en œuvre de l'ITIE.

9. Rapport financier 2009 et mise à jour du budget 2010 (Document du Conseil d'administration 12-8)

Eddie Rich présente la mise à jour financière du Secrétariat International. Elle comprend les comptes détaillés pour 2009 et une révision du budget pour 2010. Bien qu'à la fin 2009, le Secrétariat International se soit retrouvé avec un solde positif significatif, Eddie fait remarquer que le budget est sensible aux fluctuations des taux de change et que l'ajout (ou le retrait) d'appui financier de la part des pays soutenant l'ITIE a un impact particulièrement significatif sur les revenus du Secrétariat. Donc, le Secrétariat ne propose aucune réduction du niveau des contributions pour 2010. La situation sera revue fin 2010.

Jonas Moberg explique que le budget pour 2009-2011 a été convenu à Doha et que ce document cherche simplement à obtenir l'approbation du Conseil d'administration sur des modifications mineures. Le Secrétariat propose une révision du budget pour 2010 (ajusté à la baisse en passant de la somme des dépenses générales approuvées de 3 817 500 dollars US à la somme de 3 320 000 dollars US, y compris un certain nombre de réaffectations). Eddie Rich fait remarquer que la révision du budget prend en compte la récente nomination d'un directeur régional supplémentaire.

Le Conseil d'administration examine la proposition du Secrétariat et convient que le Comité financier doit étudier la question en détail et faire une proposition au Conseil d'administration par le biais d'une circulaire.

10. Rapport du Comité d'audit (Document du Conseil d'administration 12-9)

Tony Hodge présente un rapport du Comité d'audit. Il confirme que, selon le Comité, l'auditeur est satisfait que les comptes audités offrent une image correcte de la position financière du Secrétariat de l'ITIE en 2009. Il confirme également que, selon le Comité, l'auditeur est satisfait de la probité et de la gestion financières du Secrétariat.

Les membres du Conseil d'administration examinent la question d'une lettre de recommandations, non obligatoire en vertu du droit norvégien, et fait remarquer que, étant donné sa propre insistance sur une gouvernance et une probité solides, il est approprié pour l'ITIE d'être guidée par les bonnes pratiques internationales plutôt que par les seules exigences du droit national. Le Conseil d'administration demande de plus amples informations auprès des auditeurs à ce propos.

Le Conseil d'administration accepte le rapport d'audit.

11. 5e Conférence mondiale de l'ITIE (Document du Conseil d'administration 12-10)

Jonas Moberg présente brièvement ce document, en faisant remarquer que le Secrétariat n'est pas encore en position de formuler une recommandation au Conseil d'administration. Le Secrétariat reconnaît l'urgence de la tâche et signale être en pourparlers avec plusieurs gouvernements concernant la possibilité d'organiser l'événement. Il est demandé que toute recommandation comprenne une présentation des conséquences financières des options potentielles. Le Secrétariat pense pouvoir faire une recommandation au Conseil d'administration sous peu.

12. 13^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE

Le Conseil d'administration convient d'organiser sa prochaine réunion les 19 et 20 octobre 2010. Le lieu reste à déterminer.

13. Divers

Le Conseil d'administration convient que Peter Eigen et Stuart Brooks ont le pouvoir de signer au nom de l'Association de l'ITIE.